

ACTION 2 : Investir dans un véhicule communal électrique

Date de création :
Avril 2019

Date de mise à jour :

AXE 3 : RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Objectif Global 4 : Se déplacer autrement

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	<input type="checkbox"/>
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Commune d'Allinges
Contexte	Véhicules communaux exclusivement à propulsion thermique
Objectif	Investir dans des moyens de déplacement moins polluants
Moyens	Remplacer un véhicule thermique par un véhicule électrique
Indicateurs de suivi	facture

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune d'Allinges
Durée et/ou périodicité	2021
Date de l'exécution effective	2021
Partenaires et outils	Conseil municipal – Adjoint concerné – Services techniques

Coût de l'action

Estimation du coût global	25 000 €
Coût pour la commune	
Aides et subventions	